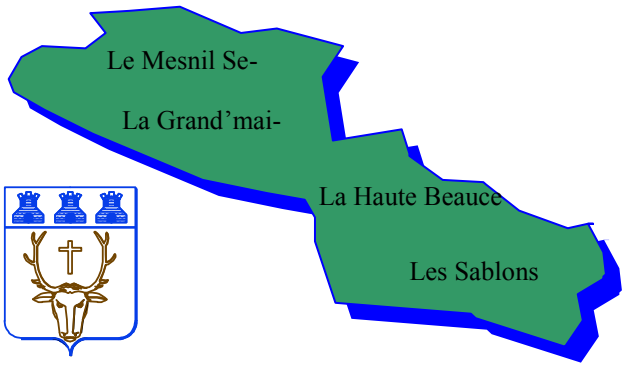


# Le Ferréolien

**Bulletin Municipal novembre 2011**

## Mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une fois encore, nous venons à votre rencontre via notre journal communal.

Vous pourrez noter une réunion concernant l'urbanisme ; en effet, comme au printemps dernier, vous rencontrerez le cabinet en charge de l'élaboration de notre PLU, lors d'une réunion publique dont les détails-vous sont donnés par lettre jointe.

Vous verrez aussi que l'intercommunalité, ce serpent de mer qui a fait couler beaucoup d'encre, démarre non pas à un train de sénateur mais bel et bien à un rythme soutenu qui a marqué ce dernier trimestre. Le périmètre dont nous faisons partie et sur lequel nous avons délibéré favorablement au mois de Juin n'a pas évolué et nous sommes 10 communes à travailler sur le projet de communauté de communes.

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse compte désormais 51 communes. Le décret du Premier Ministre est paru au bulletin officiel le 07novembre 2011. Une inauguration de celui-ci aura lieu le 10 mars 2012.

C'est donc un Parc interdépartemental qui s'étire de Gambais à St Jean de Beauregard d'est en ouest et de La Queue en Yvelines à Sonchamp du nord au sud. Le périmètre du nouveau PNR comprend 6 communes de l'Essonne.

Et puis, vous trouverez, comme à chaque fois, un compte-rendu de nos précédents rendez-vous ainsi que l'agenda des rendez-vous futurs.

Enfin à la veille d'une année électorale chargée il convient que vous ne manquiez pas de vous faire inscrire sur les listes électorales de la commune

L'équipe et moi-même vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous le dimanche 8 janvier à la salle communale pour les traditionnels vœux du maire.

Le Maire
F.GOSSARE

## Délicieuses Gourmandises Musicales à Saint Forget

Choisissez un duo d'artistes d'exception ; **Marianne Piketty et Dana Ciocarlie**.

Confiez à l'une, un somptueux violon vénitien de 1685 et à l'autre, un non moins somptueux piano Steinway.



Mettez ces virtuoses aux services de Mozart, de Beethoven et de Brahms et savourez pleinement la perfection et la virtuosité d'interprétations tour à tour, pleine de fougue, de finesse, de délicatesse et de poésie.

Moment rare et de haute tenue face à un public conquis et visiblement transporté, c'est dans une église comble et délicatement décorée que s'est donné ce magnifique concert le 8 octobre à St Forget.

En amont de cette remarquable soirée les deux grandes artistes, louées sur les plus prestigieuses scènes du monde entier, avaient acceptés de participer à des actions de sensibilisations à la musique savante à destination des collégiens de la vallée. C'est ainsi que plus de 120 élèves ont pu découvrir quelques bases de l'architecture musicale classique dans des conditions vraiment exceptionnelles.

L'association férréolienne, **Passion Patrimoine** est fière d'avoir apporté bénévolement son concours à la réussite de cette édition des **Gourmandises Musicales** proposée par le **Conseil Général des Yvelines** à Saint Forget.

**Horaires d'ouverture de la mairie :**
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48
adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »

## Finances communales

Les contribuables vont recevoir ou ont reçu leurs avis d'imposition sur la Taxe d'habitation et sur les Taxes Foncières.

En raison de la réforme du financement des collectivités territoriales, introduite dans la Loi de Finance votée par le parlement en 2010, ces avis seront sensiblement différents de ceux de 2010. L'année 2011 doit être considérée comme une année de transition et de mise en place des nouvelles dispositions qui ne prendront réellement effet qu'en 2012.

En ce qui concerne la **Taxe d'habitation :**

A compter de 2011, la part départementale de la Taxe d'habitation est supprimée. Ainsi, le taux d'imposition du bloc communal se trouve majoré du taux départemental et d'une partie des frais de gestion, et les abattements sont ajustés. Ce transfert de la part départementale au bloc communal ne permet pas d'éditer sur les feuilles 2011, les cotisations 2010 et les variations de cotisation pour ces 2 communautés.

En ce qui concerne les **Taxe foncières bâti (Tfb) et non bâti (Tfnb) :**

A compter de 2011, la part régionale est supprimée pour le bâti et le non bâti, la part départementale est supprimée pour le non bâti. Pour ces 2 collectivités, les cotisations 2010 et les variations de cotisation ne pourront être éditées. Ces dispositions n'affectent pas les parts communales.

De plus, et pour les taxes d'habitation et foncières, la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) se trouve, pour la première fois majorée, en Ile de France, par une taxe perçue au profit de l'Etablissement Public « Société du Grand Paris ».

***La commune de Saint-Forget, pour sa part, a maintenu pour 2011 les taux communaux des années précédentes, depuis 10 ans, pour la Th et pour les Tfb et Tfnb. Les recettes communales de taxe d'habitation ne seront pas majorées par ces modifications, un mécanisme de neutralisation étant mis en place pour garantir aux différentes collectivités un niveau de ressources équivalent à celui perçu en 2010.***

## Déchets verts.

Le dernier ramassage des déchets verts aura lieu le lundi 12 décembre 2011.

## Listes électorales.

La révision des listes électorales a commencé le 1er septembre 2011et les demandes d'inscriptions des électeurs peuvent être déposées en Mairie jusqu'au dernier jour ouvrable de l'année. En conséquence une permanence sera effectuée le samedi 31 décembre de 10h à 12h à la Mairie de St Forget.
N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire.
En 2012 sont programmées les élections suivantes : présidentielle (1er tour : 22 avril 2ème tour : 6 mai) et législatives (1er tour : 10juin 2ème tour : 17 juin).

## Aide périscolaire



Le 19 septembre le Conseil Municipal a voté le périmètre et le mode de calcul de l'aide périscolaire aux enfants de la commune scolarisés à Chevreuse.

Dans la délibération il a été retenu que la municipalité participerait aux frais de la cantine et de l'accueil de 16h30 à 18h00.

Le montant de la participation communale sera fonction du quotient familial et pour cela 2 tranches ont été retenues. Une tranche pour un quotient familial inférieur à 2000, une tranche pour un quotient familial supérieur à 2000.

Pour St Forget le calcul du quotient familial sera effectué ainsi :

Revenu annuel divisé par 12 et divisé par le nombre de parts.

Montant de la participation communale :

**Pour un quotient familial supérieur à 2000 les familles qui en feront la demande et sur présentation des factures seront indemnisées à raison de 1,5 € par jour de cantine et par enfant et 1,5€ par jour d'accueil et par enfant.**

**Pour un quotient familial inférieur à 2000 cette indemnisation est doublée, soit 3€ par jour de cantine et par enfant et 3€ par jour d'accueil et par enfant.**

Ces mesures sont valables pour l'année scolaire 2011/2012. Une actualisation sera effectuée tous les ans, avant la rentrée scolaire suivante.

Par ailleurs, les autres demandes d'allocations, comme le centre aéré, seront examinées au cas par cas.

## Interdiction de brulage des déchets à l'air libre.



Dans un courrier de la préfecture adressé aux Mairies il est rappelé que le brulage des déchets verts de jardin est interdit toute l'année.
L'arrêté préfectoral est disponible en Mairie et la gendarmerie est chargée de le faire appliquer.

## Eclairage public



Les habitants de la rue de la mairie ont sans doute remarqué que certains lampadaires n'étaient pas allumés. Par souci d'économie, la Commune a décidé de limiter, à titre expérimental, l'éclairage public de la rue de la Mairie à un lampadaire en service tous les 50 mètres. Si cette mesure est concluante.elle sera étendue à d'autres voies de la Commune

**Horaires d'ouverture de la mairie :**
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48
adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: «www.saint-forget.fr »

## Nuisances



Les beaux jours sont maintenant derrière nous apportant bonheur mais aussi quelques réflexions. En effet beaucoup de villageois se sont plaint du bruit, notamment le dimanche : tondeuses appareils haute pression, marteaux piqueurs etc. Il est rappelé que l'utilisation de toutes ces machines est interdite le dimanche et jours fériés. Le samedi l'utilisation de ces machines est autorisé mais par souci de courtoisie il est préférable de ne pas les utiliser durant les heures de repas.

Ces nuisances nous pouvons les éviter avec un peu de civisme et de respect de son voisinage malheureusement il y en a d'autres sur lesquelles nous n'avons que peu de pouvoir. Par exemple les motos qui chaque week-end prennent la D91 et les 17 tournants pour un circuit de compétition dans un vacarme assourdissant. Des panneaux ont été posés, la gendarmerie est au courant mais rien n'y fait. Les moyens de communications modernes rendent peu efficaces les contrôles de gendarmerie.

## Bibliothèque.



Le salon du livre de Chevreuse se déroulera le 31 mars 2012. La bibliothèque de St Forget qui est partenaire de ce salon vous propose de participer au prix Michel Tournier.

Voici les cinq ouvrages sélectionnés pour le prix Michel Tournier du salon du livre de Chevreuse 2012 :

Cette année le thème est "la gourmandise"

- De bouche à bouches - Chantal Pelletier
- Le livre de Rachel - Esther David
- La seiche - Marilyne Desbiolles
- Mangez-moi - Agnès Desarthe
- Plaisir en bouche - Béatrice Joyaud

Si vous voulez participer au prix Michel Tournier, vous devez :

- Adhérer à l'association du salon du livre de Chevreuse (les formulaires sont à votre disposition à la bibliothèque)
- Lire les cinq ouvrages proposés ci-dessus (ils sont à la bibliothèque)

## Réunion PLU

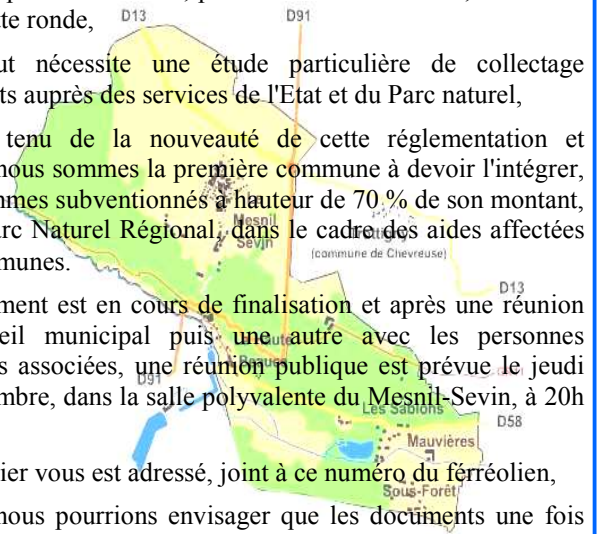


L'élaboration de nos documents d'urbanisme se poursuit, une étude annexe s'est avérée obligatoire puisque nous sommes impactés par Natura 2000, pour la directive oiseaux, sur le site de la Butte ronde,

Cet ajout nécessite une étude particulière de collectage d'éléments auprès des services de l'Etat et du Parc naturel,

Compte tenu de la nouveauté de cette réglementation et puisque nous sommes la première commune à devoir l'intégrer, nous sommes subventionnés à hauteur de 70 % de son montant, par le Parc Naturel Régional, dans le cadre des aides affectées aux communes.

Le règlement est en cours de finalisation et après une réunion du conseil municipal puis une autre avec les personnes publiques associées, une réunion publique est prévue le jeudi 1er décembre, dans la salle polyvalente du Mesnil-Sevin, à 20h 30.

Un courrier vous est adressé, joint à ce numéro du ferréolien,

Ensuite nous pourrions envisager que les documents une fois approuvés par le conseil municipal par délibération, passent dans les services de l'état avant une enquête publique qui pourrait se dérouler au cours du premier trimestre 2012, pour approbation finale avant l'été.

## FOYER RURAL ET ANIMATIONS MUNICIPALES

### Samedi 5 novembre 2011 : Chasse au trésor d'halloween.



La météo clémente et sans pluie à permis à de nombreux enfants de participer à cet après midi : « chasse au trésor d'halloween ». Un parcours avait été préparé par Katia Beltoise dans les rues du Mesnil Sevin. Des petites énigmes et des jeux permettaient de découvrir le parcours tout en sonnant aux portes pour la récolte des bonbons. Après avoir beaucoup couru les enfants ont apprécié le gouter servi à la salle communale.
A la vue des sacs en fin d'après midi on peut affirmer que la récolte de bonbons a été très fructueuse.

### Dates à retenir

Samedi 10 décembre 2011 : noël des enfants

Dimanche 11 décembre 2011 : repas de l'amitié.

### Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 8 janvier 2012 à partir de 11h 30 salle communale du Mesnil Sevin.

**Horaires d'ouverture de la mairie :**
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48
adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »

## SIVU

### Création d'une section basket à l'ASC Cernay la ville,

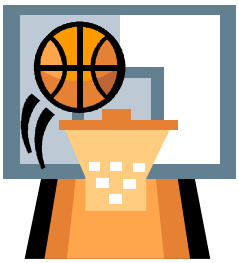

Le SIVU pour le développement du sport en milieu rural de Cernay s'enrichit d'une section supplémentaire : le basket. Saint Forget étant adhérent du SIVU les ferréoliens peuvent adhérer à cette activité.

En partenariat avec l'ESP du Perray en Yvelines, un projet de création d'une section basket à Cernay la Ville voit le jour.

Le but de la création de cette section est de pouvoir participer en entente avec l'ESP aux championnats de la fédération française de basket (entrainements avec des coachs diplômés) ou de pratiquer simplement ce sport en loisir.

Avec l'aide des coachs diplômés du Perray en Yvelines, tous les joueurs à partir de 5ans (Baby Basket) seront encadrés pour apprendre et progresser dans la pratique de ce sport dynamique

Les séances d'initiations ont commencé depuis le début du mois d'octobre. Elles ont lieu chaque semaine sous la forme de séance d' 1 heure :

Lundi 17 h 30 et Mercredi 18 h 30 pour les moins de 10 ans.
Lundi 18 h 30 et Mercredi 19 h 30 pour les plus de 10 ans.

Les séances ont lieu dans la grande salle du stade, Route de Limours, Cernay la ville. Elles sont animées par des coachs.
Les cotisations annuelles sont de:

130 Euros pour les moins de 10 ans
135 Euros pour les plus de 10 ans

Vous pouvez vous inscrire en venant à une de nos séances ci-dessus ou par mail :

**basket.cernay@orange.fr**

### Les jeunes sapeurs-pompiers de Chevreuse recrutent pour l'année 2012



Tu as entre 12 et 14 ans, tu aimes le sport et la vie en groupe.

Tu es désireux d'apprendre les gestes élémentaires de survie.

Viens apprendre à pratiquer le sauvetage et le secourisme à l'école des jeunes sapeurs-pompiers et vivre une expérience inoubliable.

Viens retirer un dossier d'inscription
au centre de secours de Chevreuse
3 rue Charles Michel
78460 Chevreuse.
Tel 01 30 07 35 50.



## Intercommunalité.

La Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse commence à se dessiner avec l'appui du SIVOM. Des groupes de travail ont été créés pour recenser l'existant et les attentes des communes adhérentes dans les domaines qui pourraient être mis en intercommunalité. Nous pouvons citer : transports, nouvelles technologies, développement économique, actions culturelles, finances, actions sociales, urbanisme, etc. A l'issu de cette étude les domaines les plus pertinents (en plus des domaines obligatoires) seront intégrés dans l'intercommunalité.

## Recensement militaire

Les jeunes de 16 ans garçons et filles, doivent se faire recenser en mairie dans les 6 mois suivant leur anniversaire, muni de leur carte d'identité nationale, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile.

## Annonce

Je vous propose mes services pour :
- Aide à domicile pour personnes dépendantes
- Petit jardinage
- Bricolage
- Petits travaux de décoration/rénovation d'intérieur

N'hésitez pas à visiter mon site : www.jarrive.blog.fr
ou de me contacter au 06 99 11 60 68

Patricia JAMIN Pédiatre Podologue vous informe du transfert de son cabinet au 5 rue de la Poste 78720 Cernay la Ville. Tel 01 34

## Etat civil.

**Naissance** :
Louis BROCHARD le 26 juillet 2011.

**Mariage**
Melle MAZET Hélène et M DELAVAULT Thomas le 27 aout 2011

**Décès**
Mme KESTEMAN Hélène le 26 avril 2011
Mme MAZET Catherine le 15 juillet 2011
M MAZET Guy le 15 juillet 2011
Melle MAZET Anne le 15 juillet 2011

# Joyeuses fêtes de fin d'année

**Horaires d'ouverture de la mairie :**
Lundi 9h-12h Mercredi 14h-18h Vendredi 14h-18h
Tel : 01 30 52 50 55 Fax : 01 30 52 56 48
adresse e-mail : « mairie-saint-forget@wanadoo.fr » site internet: « www.saint-forget.fr »